



**CONSERVATOIRE
DE ROUEN**

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)
50 avenue de la Porte des Champs
76000 ROUEN
Tél. 02 32 08 13 50

**FACTURATION
LISTE DES PIÈCES A FOURNIR - Année scolaire 2023-2024**

	ELEVES horaires aménagés et filière S2TMD	ELEVE Horaires traditionnels HT et/ou ELEVE HA/S2TMD suivant également en cursus en HT		
		Elève rouennais	Elève à partir du 3 ^{ème} cycle et CS-CPEES domicilié dans une commune de la Métropole de Rouen	Elèves hors Rouen ou hors métropole
Justificatif de domicile de – de 3 mois		X	X	
Avis d'impôt 2023 (1) sur les revenus 2022 – pages 1 et 2		X	X	
Attestation de quotient familial (QF) de la CAF De moins de 3 mois		X	X	
SI CHOIX DE REGLER PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE				
Mandat SEPA	X	X	X	X
RIB	X	X	X	X

(1) **En cas de garde alternée ou semi alternée**, les avis d'imposition des 2 parents sont à fournir. La famille devra fournir le jugement de divorce ou le jugement du juge aux affaires familiales ou un protocole d'accord signé des parents précisant le mode de garde.

Les justificatifs doivent être fournis **au plus tard le 15 novembre 2023**. Au-delà de cette date, le tarif de la tranche la plus haute et/ou le tarif hors Rouen sera appliqué. Les familles ou élèves ne souhaitant pas justifier leurs revenus se verront appliquer le tarif de la tranche la plus haute.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Nous vous demandons de fournir les copies de vos justificatifs.
Aucune copie de document ne sera réalisée par les services du Conservatoire

Merci d'adresser l'ensemble des pièces :
par mail à regie-crr@rouen.fr ou les envoyer par courrier au Conservatoire de Rouen – 50 avenue de la
Porte des Champs – 76000 ROUEN ou les déposer dans la boîte « scolarité » à l'accueil du Conservatoire